

*des Princes &c.* Septemb. 1758. 181

dans le mois de Juillet dernier, a été renouvelé pour douze ans aux mêmes clauses & conditions : & dans la conjoncture du tems présent les Flottes des deux Puissances doivent agir en tout de concert contre les Vaisseaux de la Grande-Bretagne, par un Traité particulier qui a été ratifié de part & d'autre. Elles sont autant réunies dans la Mer Baltique par les stations qu'elles y ont prises. L'Impératrice veut constamment ne point poser les armes avant que la tranquillité de l'Allemagne, troublée si étrangement par le Roi de Prusse, ne soit parfaitement rétablie. Ses ordres sont que sa double Armée, dont le Commandement est confié aux Généraux de Fermer & de Brown, ne tarde plus à faire la diversion qui lui est ordonnée : & pour savoir par elle-même s'il y a eu une juste cause dans les lenteurs qu'on y a remarquées jusqu'à présent, elle a envoyé un Officier de marque sur les lieux pour s'en éclaircir & venir ensuite lui en faire le rapport. Sa Maj., qui a rendu depuis la guerre présente nombre de Déclarations sur les motifs qui l'obligeoient d'y prendre part, en a fait remettre une nouvelle aux Ministres Etrangers qui résident à sa Cour ; c'est celle que nous rapportâmes le mois passé page 155.

Osman Effendi, dont on se souviendra à *Petersbourg* pour la conduite impérieuse qu'il y a tenuë, doit en partir bientôt pour retourner à *Constantinople*. Il a été jusqu'au 9. Juillet avant d'avoir sa première audience publique de l'Impératrice. Y ayant été admis, il a prononcé un discours en Langue Turque, portant « Qu'ayant été chargé par le Sultan Mustapha » son Maître de venir à cette Cour notifier son